

Jeu concours « Comme un air de famille ! »

Article 1 : Société Organisatrice

La société VERTBAUDET, Société par Actions Simplifiée au capital social de 32 352 340 euros, dont le siège social est situé au 216 rue Winoc Chocqueel, 59200 Tourcoing, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 397 555 327 (« **Vertbaudet** »), organise du 29 mai au 19 juin 2017 inclus un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **comme un air de famille !** » (le « Jeu concours ») sur la page Facebook de Vertbaudet www.facebook.com/vertbaudet.fr (la « **Page** ») et sur le site <http://www.vertbaudet.fr/page/comme-un-air-de-famille> (le « **Site** »).

Article 2 : Participants et participation

La participation au Jeu concours est ouverte du 29 mai au 19 juin 2017 inclus à toute personne physique âgée de 13 ans minimum, pénalement responsable, résidant en France Métropolitaine, et en Corse, à l'exception du personnel de Vertbaudet, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu concours et des membres de leur famille en ligne directe.

Toute participation d'un mineur à ce Jeu concours suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur le mineur. Vertbaudet se réserve le droit de réclamer tout justificatif à quelque moment que ce soit. Le défaut de production du justificatif à la première demande entraînera automatiquement l'élimination de sa participation au Jeu concours et de la perte du gain.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur la Page ou sur le Site et nécessite ainsi de disposer d'un accès au réseau internet.

Il ne sera acceptée qu'une seule participation au Jeu concours (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu concours.

Toute participation au Jeu concours doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook, du Site et du présent règlement.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soient (comptes temporaires par exemple) ayant vocation à contourner le présent règlement.

En cas de fraude, Vertbaudet se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au .

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Jeu concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même, toute participation reçue par courrier sera rejetée par Vertbaudet.

Article 3 : Modalités du Jeu concours

Pour participer, il suffit de :

1. Se connecter à partir du 29 mai sur la Page Facebook ou sur le Site ;
2. S'inscrire à partir du formulaire de participation en remplissant les champs obligatoires ;
3. Poster une photographie de vous ou de votre partenaire avec votre ou vos enfant(s) dégageant un air de famille (physique ou attitude) ;
4. Inviter ses amis à venir voter pour sa photo.

La photographie doit être en format JPG, JPEG à l'exclusion de tout autre format et d'un poids n'excédant pas 10 Mo.

La photographie ne doit pas porter atteinte à l'esprit du Jeu Concours. En aucun cas, la photographie ne devra porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle et droits à l'image d'un tiers. La photographie ne devra pas mentionner ou faire apparaître une quelconque marque, signe distinctif, dessin ou modèle ou tout autre signe protégé par le droit de la propriété intellectuelle, appartenant à un tiers. Le participant s'engage à poster une photographie qu'il a prise personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord préalable et écrit de l'auteur. Il s'interdit également de participer pour le compte d'autrui et certifie détenir les autorisations relatives aux droits à l'image des personnes apparaissant sur la photographie.

Toute photographie non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ainsi que celle à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, contraire aux bonnes mœurs ne sera pas prise en compte. En cas de réclamation d'un tiers, quel qu'il soit, concernant la photographie. Vertbaudet se réserve le droit à tout moment sans accord ou information préalable du participant, de supprimer définitivement la photo.

Pour veiller au respect de ces conditions, les photographies proposées feront l'objet d'une vérification avant leur publication.

Une fois la photo validée, il n'est plus possible au participant de la modifier.

Les amis doivent s'inscrire au préalable à partir du formulaire avant de pouvoir voter pour leur photo préférée.

Article 4 : Dotations du Jeu concours

Les dotations du Jeu concours sont les suivantes :

4.1 Le 1^{er} prix :

Une journée en famille au parc Disneyland Paris à hauteur de cinq (5) tickets (tickets adultes ou enfants valable pour les 2 parcs d'une valeur commerciale unitaire pouvant aller jusqu'à quatre cent soixante-dix euros (470 €).

La date de validité (minimum dix (10) mois à compter de la date de réception des tickets) sera précisée lors de l'envoi des tickets)

4.2 Le 2^{ème} prix :

1 coffret Wonderbox « 3 jours en famille » d'une valeur commerciale unitaire de cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (169,90€).

4.3 Le 3^{ème} prix :

1 shooting box en famille d'une valeur commerciale unitaire de cent quarante-neuf euros (149 €).

4.3 Pour les 10 gagnants suivants :

Dix (10) cartes cadeaux vertbaudet d'une valeur commerciale unitaire de cent euros (100€)*. Il sera remis une carte cadeau à chacun des 10 gagnants.

*Carte valable en France, un an à compter de sa date d'émission, utilisable sans montant minimum d'achat, en une ou plusieurs fois dans les magasins Vertbaudet et sur les sites vertbaudet.fr. Cette carte n'est pas remboursable, même partiellement et ne sera pas remplacée en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Consultation de votre solde et date de validité sur vertbaudet.fr.

Article 5 : Détermination des gagnants

La détermination des gagnants s'effectuera en deux temps :

1. Pré-sélection de 200 photos qui possèdent le plus grand nombre de votes au 19 juin minuit.
2. élection des 13 photos gagnantes par un jury constitué de 4 membres du personnel de Vertbaudet.

Les critères pris en compte pour déterminer les photos gagnantes sont :

- La qualité de la photo ;
- La ressemblance frappante entre les membres de la même famille exposés sur la photo. (Ressemblance physique ou mimique).

À l'issue de l'élection, les gagnants seront informés par e-mail le lendemain du tirage. Ils auront alors quinze (15) jours pour confirmer leur adresse postale exacte par mail à l'adresse legrandjeu@vertbaudet.com. Sans réponse de leur part dans le délai susmentionné, Vertbaudet se réserve le droit de procéder à un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Remise des lots

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer (même nom et/ou même adresse postale) et/ou adresse IP, et/ou compte Facebook, pendant toute la durée du Jeu concours.

Le lot sera adressé par courrier aux gagnants, ayant confirmé leur adresse postale, sous un délai de un (1) mois après confirmation de l'adresse postale des gagnants, sauf raison indépendante de Vertbaudet.

Les lots offerts aux gagnants, ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés, n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Le lot qui n'aura pu être remis au gagnant, sera au choix de Vertbaudet, remis en jeu dans le cadre du Jeu concours lui-même, ou remis (ou sa contre-valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu et ce, conformément au Code Professionnel de la Fédération des Entreprises de Vente à Distance.

Si les circonstances l'exigent, Vertbaudet se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Article 8 : Responsabilité

Vertbaudet ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu concours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Vertbaudet ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu concours, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu concours, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu concours ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu concours et ses gagnants.

Vertbaudet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Vertbaudet se réserve le droit d'exclure du Jeu concours et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu concours. Le gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

Article 8 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à Vertbaudet pour la prise en compte et la validation de la participation et dans un but de prospection commerciale. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit soit par courrier envoyé à l'adresse mentionnée à l'article 1 en indiquant leur nom, prénom, adresse, soit par email en se connectant sur le site Internet de Vertbaudet à l'adresse suivante : <http://www.vertbaudet.fr/contact.htm>

Article 9 : Propriété Intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs présents sur la Page ainsi que sur le Site permettant l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

Toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et signes, logiciels est interdite.

Article 10 : Ethique

Le participant s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations les plus rigoureuses applicables en France relatives à l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, contraires aux bonnes mœurs, diffamatoires ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. A ce titre, les participants s'engagent à ne diffuser aucun message en ce sens.

Le participant s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service quelconque.

Les participants reconnaissent que Vertbaudet pourra retirer tout contenu manifestement illicite et poursuivre en justice les auteurs de tels contenus.

Article 11 : Autorisations

Les gagnants autorisent, à titre gracieux, Vertbaudet à reproduire, publier et exposer leurs noms, prénoms et âges et département de résidence sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, cinéma, etc.), pendant une durée de 4 mois à compter de leur désignation, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, l'accord préalable du titulaire de l'autorité parentale pour les participants mineurs, le cas échéant ; toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraînant automatiquement l'élimination de la participation.

Les participants autorisent Vertbaudet à utiliser et exploiter dans les conditions définies ci-dessous leur image et leur photographie publiée dans le cadre du présent Jeu Concours.

En conséquence, les participants concèdent à Vertbaudet :

- Le droit de reproduire tout ou partie des photographies directement ou indirectement, par tous procédés techniques et sur les supports suivants : site web www.vertbaudet.fr, www.vertbaudetfetelesmamans.com, magasins, emailing, chaîne Youtube, Facebook, Instagram, Google +, Pinterest.
- Le droit de représenter tout ou partie des photographies et à les rendre accessibles, les diffuser et à les communiquer au public.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour le monde entier et pour une durée de 6 mois à compter de la publication de la photographie.

Article 12 : Loi applicable et règlement

Le présent Jeu concours est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que l'arbitrage en dernier ressort de Vertbaudet pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu gratuitement sur la Page et sur le Site. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu concours ou sur la liste des gagnants.